



LETTRE D'INFORMATIONS COFIA PATRIMOINE

DÉCEMBRE 2021

ÉDITORIAL

Nous abordons dans cette lettre patrimoniale deux sujets favoris des médias financiers.

Le premier est celui des crypto-monnaies. Ce sont d'abord des actifs virtuels utilisés comme instruments de spéculation. Nous ne vous conseillerons donc pas sur ce sujet qui n'entre pas dans notre sphère de compétence.

Le second explique la différence entre deux types d'actions : les actions « value » et les actions « croissance ». Cette différenciation illustre la révolution que nous vivons depuis l'apparition d'internet. Tout va beaucoup plus vite, et donc plus que jamais l'appréciation de la valeur d'une entreprise est estimée en fonction de son potentiel futur vu par les marchés financiers. Ce qui explique que certaines sociétés qui ne gagnent pas d'argent soient valorisées de manière pharamineuse, alors que d'autres plus solides, bien structurées et très bénéficiaires ne bénéficient d'aucun bonus parce que la communauté financière estime qu'elles ne pourront pas faire mieux.

Ce sujet est au coeur de la partie financière de nos compétences : notre rôle est de sélectionner sans a priori les gérants ayant un savoir-faire que nous estimons parmi les meilleurs dans leur domaine : petites sociétés, France, Europe, pays émergents, obligations privées, etc...

Pas de point spécifique sur la loi de finances : les nouveautés sont mineures en cette année pré-électorale. Qu'advient-il après les élections ? L'assurance-vie subira-t-elle une nouvelle limitation de ses avantages ? Les transferts entre compagnies seront-ils autorisés ? Notre avis est que l'évolution est inéluctable, mais qu'elle s'effectuera à petits pas.

Enfin quid de l'évolution des marchés financiers ? Il est très probable que l'inflation reviendra pour de multiples raisons. Et que les taux remonteront. Mais quand ? Et cela sera-t-il progressif ou brutal ? Ce qui est certain c'est que personne n'en sait rien ! Tous les avis sont permis et nous ne manquons pas en France et ailleurs de gourous qui prévoient le pire dans tous les domaines.

Car qui avait parlé de manière très documentée du risque de pandémie à part Bill Gates ? Et qui avait prédit qu'après le choc inouï provoqué par cette pandémie, l'évolution de nos sociétés serait encore accélérée ?

Notre rôle est donc plus que jamais de vous accompagner dans une gestion raisonnable de votre patrimoine, en vous détaillant les risques et les avantages des différents instruments disponibles et en vous aidant ainsi à opérer vos choix.

NOUS VOUS SOUHAITONS DE TRÈS BELLES FÊTES DE FIN D'ANNÉE

ET VOUS PRÉSENTONS NOS MEILLEURS VŒUX POUR 2022

AU SOMMAIRE

LES CRYPTOMONNAIES

GESTION VALUE vs GESTION CROISSANCE

ASSOCIATION EXPÉDITION 7^{ème} CONTINENT

ÉNERGIES VERTES vs ÉNERGIES FOSSILES

FISCALITÉ 2022

ASSURANCE DE PRÊT



Depuis 15 mois, nous assistons à une frénésie acheteuse sur les Bitcoin, Ethereum et autre Dogecoin. Les crypto-monnaies semblent être devenues le « seul jeu en ville ». Il existe aujourd'hui plus de 8000 crypto-monnaies et 15000 projets en cours. Certaines cryptos ont connu des progressions fulgurantes en 2021. Ainsi, le Bitcoin, pionnier et roi des crypto-actifs (40% de l'encours des cryptos) a vu son cours passer de 10 000\$ à un plus-haut de 67 734\$ en 14 mois avant de reperdre 20 000\$ en un mois. Il représente aujourd'hui le 9^{ème} actif mondial par sa capitalisation (916 mds €), juste derrière Tesla, un tiers de celle d'Apple et 10% du stock d'or dans le monde. Dans le même temps, le cours de l'Ethereum, son challenger, était multiplié par 12 !

Les crypto-monnaies utilisent un système de codage des transactions, garant de leur intégrité. Pour valider une transaction, il est nécessaire de faire tourner des milliers d'ordinateurs à travers le monde, processus appelé minage. Les mineurs sont récompensés par l'octroi de nouvelles unités de cryptos. Pourtant, l'essentiel de l'intérêt sur les cryptos n'est pas dans la technologie utilisée – comme souvent, ce n'est qu'un moyen.

Les crypto-monnaies ne sont pas des monnaies, elles n'en remplissent pas les fonctions essentielles. Le cours du Bitcoin, par exemple, est passé de 63 000\$ à 30 000\$ entre avril et juillet, avant de dépasser ses plus hauts et de rechuter à nouveau, une volatilité qui empêche de le considérer comme instrument de réserve de valeur. Notons qu'en dépit de quelques échanges réels (de la pizza à la voiture), la quasi-totalité des transactions contre cryptos n'a d'autre finalité que la spéculation. Nous préférons donc le terme de crypto-actif ou actif virtuel.



Surtout, les banques centrales ne sont pas prêtes à abandonner leur prérogative sur la création monétaire au profit d'un obscure algorithme. Elles ont d'ailleurs réagi avec des projets de création de Monnaies Numériques de Banque Centrale (MNBC). Mme Lagarde a fait une sortie remarquée contre les crypto-monnaies mi-septembre en les présentant comme des actifs spéculatifs qui devraient être largement réglementés et dont la valeur sociale est très limitée. L'AMF se contente pour le moment de mettre en garde contre le caractère ultra-spéculatif, la multiplication des arnaques autour des cryptos et le choix de la bonne plateforme de transactions.

Certains voient dans le Bitcoin un concurrent de l'or comme valeur refuge et le qualifient d'« or digital ». Ces deux actifs (or et Bitcoin) ont un point commun : ils n'ont aucune ou peu de valeur intrinsèque (si l'on excepte l'utilisation de l'or en bijouterie et dans l'industrie). Cependant, il nous semble que la population qui traditionnellement se réfugie sur l'or en cas de turbulences n'est pas celle qui spéculer sur les crypto-monnaies.

Pourquoi ne pas inclure – « en diversification » (comme cela est pudiquement recommandé chaque fois que les médias évoquent des actifs hautement spéculatifs) – les cryptoactifs dans l'univers d'instruments financiers recommandés par le Conseiller en Gestion de Patrimoine ?

Ce qui précède montre que les cryptos ne sont pas des actifs comme les autres. Inutile de se cacher derrière un vernis de respectabilité en les présentant comme les monnaies du futur. Il n'existe aucun élément rationnel permettant de prévoir leurs cours. Le Bitcoin pourrait certes atteindre 150 000 \$ d'ici quelques mois, mais pourrait tout aussi bien disparaître. A l'instar de la bulle sur les tulipes noires au XVII^{ème} siècle, le risque existe de voir une part non négligeable de l'épargne des ménages, attirée par l'appât du gain rapide, canalisée vers les cryptoactifs à grand renfort d'arguments technologiques. L'absence de force de rappel sur les cryptos conduirait en cas de krach à une crise financière sans précédent et un appauvrissement des ménages. Espérons que les autorités réglementaires ne fermeront pas les yeux cette fois-ci et réagiront avant, ne serait-ce que pour des raisons de souveraineté monétaire. Quelques pays (Chine, Inde, Suède) ont déjà interdit leur utilisation. La Suède veut faire interdire le minage de cryptos en Europe pour des raisons écologiques (consommation d'électricité).

De même que nous ne proposons pas à nos clients de réserver une partie de leur capital pour jouer au loto ou au casino, nous ne pouvons leur proposer d'« investir » dans des cryptoactifs. Jouer au casino n'est certes pas répréhensible, ni moralement, ni légalement, mais cette activité n'entre tout simplement pas dans le giron du conseiller en gestion de patrimoine.

Alors, faut-il succomber à la crypto-mania et y consacrer une partie de son épargne ?

CONSEIL : Si vous êtes joueur, allez-y ! Mais n'y miser que les sommes que vous êtes prêt à perdre ...

On emploie ou on entend régulièrement des termes financiers sans être certain de bien comprendre de quoi on parle !

En matière de gestion active, qui s'affranchit plus ou moins de la composition des indices boursiers, les gérants de fonds actions peuvent notamment privilégier des sociétés sous-évaluées en espérant un retour à meilleure fortune, ou au contraire investir sur des entreprises qui présentent des perspectives de croissance.

La gestion dite « Value »

La gestion « value » consiste à sélectionner des actions décotées, c'est-à-dire des actions dont le prix est inférieur à ce qu'il devrait être au regard de la valeur intrinsèque de l'entreprise. Ce style de gestion mise sur une correction de cette anomalie de marché qui viendra réévaluer le titre à sa juste valeur. Ainsi, les valeurs « value » affichent une croissance du chiffre d'affaires et des résultats en dessous de la moyenne. Les valeurs décotées se distinguent généralement par des dividendes plus élevés que la moyenne. Moins chères, elles seraient censées mieux résister lors des baisses de marché. Néanmoins pour avoir une révision à la hausse du cours de l'action, il faut que le titre ait un réel potentiel de rebond. Certaines valeurs décotées resteront décotées pour des raisons structurelles. C'est tout le travail du gérant d'évaluer les fondamentaux de l'entreprise : si la valeur a de solides atouts, elle devrait se réveiller lorsque le marché redécouvrira ses qualités intrinsèques ! Le gérant veillera ainsi à ce que la décote ne s'explique pas par des fondamentaux peu reluisants et que cette sous-valorisation significative ne s'explique pas par rapport aux sociétés du même secteur. Exemples d'actions « Value » : BNP Paribas, Saint Gobain, Orange, Bouygues, Vivendi, Total, Veolia.

La gestion dite « Croissance »

La gestion croissance, dite Growth en anglais, consiste à sélectionner des actions de sociétés offrant une forte visibilité sur leur activité et une régularité dans le temps de leurs performances financières. Plutôt que de se concentrer sur la valeur intrinsèque de la société en bourse, le gérant accorde une attention particulière à la croissance des bénéfices (historique et prévisionnelle). Il analyse également d'autres paramètres comme le chiffre d'affaires, les flux de trésorerie, la valeur comptable de l'entreprise et son financement. Ces sociétés ayant une croissance supérieure à la moyenne affichent de facto des multiples boursiers supérieurs à la moyenne. Plus une société offre de la croissance rapide et constante, plus l'investisseur l'achètera chère. Le risque en investissant sur ces valeurs est d'investir dans une société qui ne délivrera pas les niveaux de croissance des résultats que le marché attend. Un accident sur les résultats peut ainsi faire chuter le cours de bourse. Les valeurs de croissance se caractérisent également par une distribution de dividendes plus faible. En effet, les sociétés de ce type préfèrent réinvestir leurs bénéfices dans leur développement. Les fameux GAFAM ou « Big Five » (Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft) sont sans doute le meilleur exemple de valeur Croissance !

Value vs Croissance

Le match entre ces deux styles de gestion est un débat perpétuel ; il rythme ce que l'on appelle les rotations sectorielles sur les marchés boursiers.

Historiquement, nous constatons que le cycle économique a fortement profité aux valeurs « value » de 2000 à 2007. Cette période s'est caractérisée par un taux de croissance soutenu, la mondialisation des échanges y contribuant fortement. Depuis 2008, les valeurs de croissance sont à l'honneur. L'incertitude géopolitique, la faiblesse de la croissance économique et de l'inflation, ainsi que les taux d'intérêt à leur plus bas niveau, sont autant de facteurs qui ont poussé les investisseurs à privilégier les valeurs de croissance. Ces valeurs offrent une meilleure visibilité sur leurs croissances et leurs bénéfices. De manière générale, les valeurs de croissance surperforment dans les périodes : de faible croissance économique, de taux d'intérêt bas, de forte innovation. De manière générale, les valeurs « value » surperforment dans les périodes : de forte croissance économique avec forte expansion des bénéfices, de remontée de taux, de reprise d'inflation.



CONSEIL : nous sommes présents à vos côtés pour construire des portefeuilles diversifiés en adéquation avec vos objectifs et votre profil de risque. N'hésitez pas à nous interroger.

► **COFIA PATRIMOINE SOUTIEN L'ASSOCIATION « LES SAUVETEURS EN MER »**



La Société Nationale de Sauvetage en Mer, SNSM, est une association dont les missions sont de sauver des vies humaines, en mer et sur le littoral, former les sauveteurs et participer aux missions de sécurité civile tout en exerçant une action préventive permanente auprès des usagers de la mer.

Elle assure une mission de service public en France métropolitaine et Outre-Mer, étant la seule institution qui dispose conjointement des compétences et qualifications nécessaires pour intervenir sur la plage et au large.

Elle fait partie d'un réseau international de sociétés de sauvetage en mer, l'International Maritime Rescue Federation (IMRF), qui regroupe des sociétés de sauvetage en mer du monde entier ainsi que des agences ou institutions étatiques.

En tant qu'association de droit privée, le financement de la SNSM repose essentiellement sur la générosité des donateurs particuliers et des entreprises mécènes.

En 2020, les Sauveteurs en Mer ont pris en charge près de **30 000 personnes : 10 900 secourues, 16 600 soignées et 1 200 enfants égarés** et retrouvés.

RAPPEL : si vous faites un don à une association reconnue d'utilité publique, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt égale à 66% du total des versements dans la limite de 20% du revenu imposable de votre foyer.

Celle-ci peut monter à 75% pour les dons aux organismes d'aide aux personnes en difficulté (dans la limite de 1 000 € de versements). **N'hésitez pas à nous interroger.**

► **ÉNERGIE** - Pour la première fois dans l'histoire, en 2020, les investissements dans les énergies vertes ont dépassé ceux de la production de pétrole et de gaz. L'an dernier, plus de 501 milliards de dollars ont été investis dans les énergies renouvelables au niveau mondial, avec un écart très significatif par rapport aux 378 milliards de dollars investis dans la production de pétrole et de gaz. Il est bien-sûr trop tôt pour savoir s'il s'agit d'un phénomène temporaire lié à la pandémie mondiale ou si cette tendance est là pour durer et ainsi assister à un vrai changement du paradigme énergétique.

Selon les estimations de l'IFPEN, ce basculement ne concerne pas la demande de pétrole et de gaz, qui continueront leur croissance pendant une à deux décennies. L'organisme prévoit que le pic de la demande de pétrole sera atteint autour de 2030-2035 et celle du gaz entre 2040 et 2045. On estime que les énergies fossiles pourraient encore compter pour 64% du mix énergétique mondial en 2040 (contre 84 % en 2019).

► **FISCALITÉ** - Le dispositif **GIRARDIN INDUSTRIEL** a été reconduit jusqu'en 2025 ! La loi Girardin est un dispositif de défiscalisation solidaire récompensant l'investissement privé en Outre-Mer d'un avantage fiscal immédiat. La loi Girardin industriel vous permet de réduire votre impôt sur le revenu de manière simple, rapide et efficace : vous investissez en **janvier 2022** dans des opérations industrielles en Outre-mer et récupérez votre mise majorée d'une rentabilité importante sous forme d'une réduction d'impôt dès 2023. **Rentabilité : ± 30%**

► **ASSURANCE DE PRÊT** - Une loi pour changer facilement d'assurance emprunteur serait en bonne voie ! La députée de la majorité présidentielle Patricia Lemoine a revu et corrigé sa proposition de loi visant à offrir « un accès plus juste, plus simple et plus transparent au marché de l'assurance emprunteur ». Si cette proposition est adoptée, la résiliation sans frais à tout moment sera applicable. Si la proposition de loi est adoptée avant la fin du quinquennat, l'entrée en vigueur ne serait toutefois pas immédiate puisque l'année 2023 est évoquée afin de permettre aux acteurs du secteur de préparer sa mise en œuvre. **N'hésitez pas à nous contacter pour renégocier votre assurance de prêt**

COFIA PATRIMOINE
Pierre HENNETON
2 Rue Saint-Jacques—78100 Saint-Germain-en-Laye

Tel : 06.69.41.16.33
Email : contact@cofiapatrimoine.com



Cette lettre patrimoniale est une approche générale des sujets traités, elle ne peut se substituer à un conseil personnel pour lequel votre conseiller, ou un spécialiste, est compétent. Les informations contenues sont indicatives et ne sauraient engager la responsabilité de votre conseiller.

Ce document est réservé au seul usage du destinataire. Il ne peut être reproduit ou communiqué à des tiers sans autorisation préalable.

Ce document est non contractuel.